



**PRÉFET
DES ARDENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires

Service environnement

Unité biodiversité-forêt-chasse

Affaire suivie par : Véronique Jacouton

Tel : 03 51 16 51 12

Fax : 03 24 37 51 17

@ : veronique.jacouton@ardennes.gouv.fr

Charleville-Mézières, le **25 JUIN 2020**

Synthèse des observations du public relatives au projet d'arrêté préfectoral fixant la liste des espèces d'animaux classées susceptibles d'occasionner des dégâts sur tout ou partie du département des Ardennes pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 ainsi que les périodes et leurs modalités de destruction

Le projet d'arrêté préfectoral fixant la liste des espèces d'animaux classées susceptibles d'occasionner des dégâts sur tout ou partie du département des Ardennes pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 ainsi que les périodes et leurs modalités de destruction a fait l'objet d'une consultation du public du 2 juin au 23 juin 2020 inclus.

Au cours de cette période de consultation en ligne sur le site internet des services de l'État des Ardennes, ce projet d'arrêté n'a fait l'objet d'aucune remarque de la part du public.

La directrice départementale,

Maryse Launois